



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 08 FEVRIER 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 26 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-02-2024-019

Objet : Approbation de la participation d'une délégation de CAP Nord Martinique à la Conférence de Coopération Régionale Antilles-Guyane à Saint-Martin - Avril 2024 – Mise en position de mission d'élus.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian PALIN, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Patricia PALMONT à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian PALIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Charles CARISTAN, Chantal MAIGNAN, Jean-Christophe BOULANGÉ.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L4433-4-7 et R 4433-29 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 juillet 2018 n°CC-07-2018-075 approuvant le principe et les modalités des actions de coopération décentralisée de CAP Nord Martinique dans la Caraïbe ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n°CC-07-2020-055 donnant délégation de pouvoir au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau Communautaire ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n°CC-01-2023-002 autorisant les frais de mission pour les agents, le Président et les membres du Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique ;

Considérant que chaque année, le Ministère des Outre-Mer et le Ministère des Affaires étrangères organisent aux Antilles-Guyane une Conférence de la Coopération Régionale, au cours de laquelle sont présentés les politiques publiques et les programmes de coopération conduits par l'État et les Collectivités Territoriales. Ainsi, la XVII^{ème} Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane aura lieu du 23 au 25 avril 2024 sous la présidence du ministre délégué chargé des Outre-mer ;

Considérant que la conférence de 2024 a pour thème « **Saisir les opportunités et renforcer les synergies** ».

Les ateliers aborderont les sujets suivants :

- Coopérations régionales en matière de lutte contre le réchauffement climatique,
- Les enjeux géopolitiques de la Grande Caraïbe et l'intégration régionale des Collectivités Françaises d'Amérique (CFA),
- Quelle sécurité globale pour les CFA en coopération avec leur environnement ?
- Comment stimuler les exportations dans la région ?
- Les échanges culturels et linguistiques dans la Caraïbe,

Seront également organisées des rencontres face à face Ambassadeurs / Entrepreneurs ;

Considérant que l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) de participer à cette conférence annuelle est de :

- Mieux appréhender les enjeux de la coopération régionale,
- Faire du lobbying pour des demandes de financement en cours ou en projet,
- Rencontrer des personnes-ressources sur des projets en cours ou à venir,
- Rencontrer des bailleurs (financeurs) : Agence Française de Développement (AFD), Union européenne...,
- Rencontrer de potentiels partenaires de la Caraïbe ;

Considérant qu'il est proposé la participation d'une délégation composée comme suit :

- 4 Élus de la Commission Coopération caribéenne et internationale,
- Le Directeur de Cabinet,
- 1 Collaborateur de cabinet,
- 2 Administratifs ;

Considérant que les membres de la Commission Coopération caribéenne et internationale réunis le 27 octobre 2023, proposent les Elus suivants pour la mission du 22 au 26 avril 2024 inclus, à Saint-Martin :

- Madame Sarah ANGAMA,
- Madame Patricia GUION-FIRMIN,
- Monsieur Sainte-Rose CAKIN,
- Monsieur Thierry MARÉCHAL ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le déplacement de la délégation de CAP Nord Martinique du 22 au 26 avril 2024 inclus à Saint-Martin pour la Conférence de coopération régionale Antilles-Guyane.

Article 2 :

D'approuver la composition de la délégation comme suit :

- 4 Élus de la Commission Coopération caribéenne et internationale,
- Le Directeur de Cabinet,
- 1 Collaborateur de cabinet,
- 2 Administratifs.

Article 3 :

De mettre en position de mission les Élus suivants :

- Madame Sarah ANGAMA,
- Madame Patricia GUION-FIRMIN,
- Monsieur Sainte-Rose CAKIN,
- Monsieur Thierry MARÉCHAL.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 31 mai 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT